

MAS-D'AZIL, LE LAC DE FILHEIT VIDE ... ET SI L'ON S'INTERROGEAIT ?



UN PEU D'HISTOIRE

Pour chacun, il s'agit là d'un lac de 66 hectares créé à proximité du Mas-d'Azil dans les années 90 pour conforter l'irrigation dans la vallée de l'Arize... oui, mais plus encore.

Les Préfets de la Haute Garonne et de l'Ariège ont signé en 1994 les arrêtés conjoints d'utilité publique de construction « *d'un barrage de 4,8 millions de m³ pour assurer le soutien des étiages et compenser les prélèvements agricoles de l'Arize* »... « *étiage* », dont celui déterminant dans la décision de construction de cet ouvrage de Filheith : l'étiage de la Garonne. Mais silence, il y avait un mot à ne pas prononcer « *Golfech* » ! On raillait même les propos de ceux qui tentaient de faire entendre l'évidente fonction de ce lac.

Pourtant ce site, comme d'autres sur le piémont pyrénéen, avait été retenu par les géologues dès les études préalables à l'installation de la centrale nucléaire de production d'électricité (deux réacteurs nucléaires à eau pressurisée, mis en route en 1990 et 93). Le pompage dans la Garonne, et donc le débit de celle-ci, devant alors permettre de compenser l'évaporation des deux tours et de refroidir les circuits auxiliaires de sûreté.

Ainsi donc les travaux de la digue du lac de Filheith démarrent en 1994 sous la maîtrise d'ouvrage de l'*Institution Interdépartementale pour la Création et l'Exploitation d'Ouvrages de Production d'Eau Brute en Ariège et Haute-Garonne (IICEOPEB)* dont le siège est à l'Hôtel du Département de l'Ariège et son président actuel, Raymond Berdou, est maire du Mas-d'Azil. La gestion technique et l'exploitation est confiée au SMDEA depuis janvier 2021.

ET DEPUIS ...

Les agriculteurs de la vallée de l'Arize paraissent disposer de toute l'eau nécessaire à leurs cultures, quasi monoculture du maïs sur maïs sur maïs...

Mais durant ce temps :

- 2018. La centrale nucléaire de Golfech obtient une dérogation environnementale pour maintenir sa production malgré la montée de la température de l'eau de la Garonne au-dessus de 28 degrés (seuil

critique au-delà duquel la flore et la faune du fleuve sont face à de trop profondes modifications de leur milieu).

- juillet 2019 et août 2020, le site est totalement mis à l'arrêt en raison de la température de la Garonne (note 1).

Et en 2022, le lac de Filheit est entièrement vidé. Sur les 4,8 millions de m³ ne subsiste que le minimum devant maintenir humide le noyau d'argile de la digue, sauf à détériorer son étanchéité. Mais chacun a constaté que la vidange de ce lac n'est intervenue qu'après la fin de l'irrigation dans la vallée de l'Arize et notamment après la récolte des maïs. C'est bien en aide au soutien de l'étiage de la Garonne que cette eau a été lâchée.

Cet ouvrage avait donc été dimensionné au-delà des seuls besoins potentiels d'irrigation, il avait bien une vocation hydro-électrique, via le soutien d'étiage de la Garonne.

C'est ainsi que « En juillet 2022, le SMEAG et l'IICEOPEB (Institution Interdépartementale pour la Création et l'Exploitation d'Ouvrages de Production d'Eau Brute), l'État, et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ont signé un nouveau contrat de coopération portant sur la période 2022-2024. Le volume mis à disposition par l'IICEOPEB, depuis la retenue du Filheit sur l'Arize, est désormais porté à 1,5 Millions m³ (+50 %) sous réserve du niveau de remplissage de la retenue au 1er juillet » (note 2)

Mais, ... « sous réserve du niveau de remplissage de la retenue au 1er juillet »... évidemment !

Car dès l'étude du lac de Filheit, il était établi non seulement que le bassin versant de ce site n'avait nullement la capacité de remplir la réserve attendue, mais encore que son remplissage artificiel ne le garantirait pas davantage. Le pompage dans l'Arize de novembre à mai nécessite évidemment qu'il y ait suffisamment d'eau dans cette rivière.

Et, à l'instar de la situation actuelle, si à l'avenir le débit de l'Arize ne permettait plus qu'un pompage insuffisant... ?



FACE À UN TEL CONSTAT, DE NOMBREUSES QUESTIONS...

Dès lors, nous avons sous les yeux ce lac vide confirmant le changement climatique, nous avons tous compris que la pénurie d'eau, ce bien de tous et de chacun, est d'ores et déjà effective et qu'elle ne pourra que s'aggraver les prochaines années. Quoi de plus naturel alors que de nous tourner vers la

personne la plus à même de nous informer, le maire du Mas-d'Azil, président de l'ICEPEB, l'institution gestionnaire de ce barrage.

Nous serions joueurs si nous lui rappelions son appréciation de la situation lors d'un conseil municipal de janvier 2021 où, en réponse à une demande de prise de position de la municipalité au sujet de l'urgence climatique, il répondait : « *le climat ne se réchauffe pas dans la mesure où il y actuellement beaucoup de neige & de pluie...* ».

En Haute-Garonne, le ton est tout autre au vu de la situation en cette année 2022 : « *La situation actuelle préfigure les situations de crises auxquelles les pouvoirs publics, les acteurs économiques et l'ensemble de la population vont devoir faire face dans les années à venir* », « *débats naturels d'étiage en moyenne réduits de moitié sur le bassin de la Garonne* », « *garantir et sécuriser l'accès à l'eau potable et les différents usages de la ressource en eau dans les années à venir* », ainsi que « *préserver la biodiversité indispensable à la survie de la planète* ». (note 2)

QUESTIONS :

Nous vous invitons à prendre le temps de vous accouder à la balustrade du parking surplombant la digue de ce lac... un manque d'eau passager ? Quelles conséquences en matière d'attractivité locale ? Le maintien de l'agriculture au regard des besoins de la population ? La bonne marche de la centrale nucléaire produisant 50% de la consommation d'électricité en Occitanie ?

- sécheresse 2022, un phénomène exceptionnel ? Ou juste les prémices de ce qui s'installe durablement ? Déjà en 1995, dans le même temps que la création de ce lac, le GIEC nous alertait sur « *d'importantes répercussions sur les ressources régionales en eau. Une modification du volume et de la répartition des eaux va affecter l'approvisionnement en eau souterraine et de surface utilisée à des fins ménagères et industrielles, pour l'irrigation, la production d'énergie hydraulique, la navigation, les écosystèmes fluviaux et les loisirs aquatiques* ». (note 3)

La question : comment avoir envisagé de construire un barrage sur un site ne recueillant pas suffisamment d'eau, nécessitant un remplissage par pompage dans une rivière, qui plus est une rivière dont le débit est uniquement tributaire des pluies saisonnières (rivière non issue des hauts sommets pyrénéens, pas d'alimentation conséquente par fonte des neiges) ? Des pluies dont on savait déjà ... Monsieur le Président de l'Institution, maître d'ouvrage puis gestionnaire de cet ouvrage, aidez-nous à comprendre...

- le tourisme, élément majeur de notre développement local. Quand bien même les activités nautiques ont toujours été interdites sur ce site, quelle lecture doit-on faire de « *l'élaboration d'un projet touristique à taille humaine avec intégration paysagère sur le lac de Filheit* » (octobre 2021)... alors que, par accord de juillet 2022 signé avec l'État et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, a été convenue la vidange quasi-totale de ce même lac ? Dorénavant, ce lac ne sera-t-il plus qu'une vallée de sable et de boue la moitié de l'année ? Et en 2023, après avoir été vidé de la sorte en 2022, pourra-t-il retrouver un niveau acceptable ?

La question : le conseil municipal souhaiterait comprendre le devenir de ce site reconnu pour sa richesse paysagère au sein d'un environnement à la flore et la faune particulièrement riches, richesse aisément accessible par un public en quête de nature ? Et, plus largement, 1^{er} Vice-Président de la communauté de communes Arize-Lèze, quelle place accordez-vous à ce site et son attractivité au sein de de notre territoire communautaire ?

- agriculture et développement durable. « *En Ariège, l'irrigation occupe une place prépondérante pour l'agriculture. Elle participe pleinement à la performance des entreprises agricoles ariégeoises* » (note 4). En effet. Mais l'irrigation consomme beaucoup d'eau (45% de la consommation en France, quand elle est de 24% pour l'usage domestique, de 22% pour l'énergie et de 6% pour l'industrie). (note 5)

La question : beaucoup d'eau, mais beaucoup d'eau pour faire quoi ? Beaucoup d'eau comment ? Réponse : quasi exclusivement au profit de la culture du maïs (75% des cultures irriguées en Ariège) (note 4), le maïs, la céréale qui a les plus grands besoins d'eau. Et une céréale qui sert à quoi ? Principalement à nourrir des animaux dans les élevages intensifs, élevages soumis à une industrie agro-alimentaire qui a notamment la main sur les productions de viande et de lait. Et l'agriculteur ? ... tenu par un modèle de production ne lui laissant qu'un rôle de tâcheron, dépendant de produits extérieurs largement importés, sans maîtrise sur les prix de vente... simple rouage dans une logique de lobbies œuvrant pour les uns au détriment des autres.

En Ariège, sur les 10 000 hectares irrigués, le « maraichage, cultures légumières et arboriculture représentent environ 200 hectares ». Cinquante fois moins ! Pourquoi en nos territoires aux exploitations encore à l'échelle familiale, les agriculteurs s'entêteraient-ils à dépendre d'un système qui les asservit et les ruine plus qu'il ne les libère ?

Pourquoi, comme ils l'ont fait avec succès tout au long de la longue histoire de la France rurale, ne pourraient-ils aujourd'hui adapter leurs modes de cultures aux bouleversements climatiques qui vont définitivement affecter leur profession ? Car nous savons tous maintenant que nous ne traversons pas une crise, laquelle supposerait ensuite un retour au monde connu jusque-là, mais que nous sommes entrés dans un autre monde. Sans retour.

Alors, monsieur le Président de l'Institution pour la production d'eau brute Ariège / Haute-Garonne, alors que cette question de l'eau est au cœur de la réflexion du monde agricole, alors même que la dernière réforme de la PAC « cherche à favoriser le développement d'un secteur agricole et sylvicole plus diversifié et résistant, et à accompagner la transition agroécologique engagée par les agriculteurs », alors que « il s'agit également d'assurer le développement social et économique des zones rurales » (note 6), quel modèle agricole prônait-vous ?

- sécuriser l'approvisionnement en énergie électrique. L'un des deux réacteurs de la centrale nucléaire de Golfech est actuellement hors service (problème de corrosion). Cette centrale a, pour « nécessité publique », été autorisée à fonctionner malgré une température du fleuve atteignant les 28 degrés, sous contrainte de réduire drastiquement la production du deuxième réacteur.

La question : ce nouveau contrat de mise à disposition de 50% de plus d'eau du lac de Filheut en soutien à l'étiage de la Garonne, a été conclu pour la période 2022-2024. Mais, s'agissant de la Garonne, « les prévisions à l'horizon 2050 font état d'une diminution de moitié des débits naturels en été ». (note 2) Alors, au-delà de 2024 ... monsieur le Président de l'Institution, on fait quoi ? Quelles adaptations au changement climatique et aux économies d'énergie défendez-vous pour nos communes ?

La mise en valeur ou pas d'un site participant largement à l'attractivité de notre territoire, l'urgence au quotidien pour les populations, c'est-à-dire pour chacun d'entre nous, l'urgence pour les agriculteurs, l'urgence d'une centrale nucléaire de production d'électricité... quelle urgence prévaudra ?

Après tant d'années où entendre trop peu les scientifiques et les acteurs de terrain, les choix des acteurs politiques n'engageront-ils pas leur responsabilité pour l'avenir ?

Notes :

1 : La Dépêche 19/07/2022 : centrale nucléaire de Golfech autorisée à rejeter de l'eau chaude

2 : espace-presse Haute-Garonne / situation hydrologique en Haute-Garonne août 2022 / Plan d'action départemental

3 : GIEC / Seconde Évaluation Changement de Climat 1995 / Hydrologie et gestion des ressources en eau

4 : chambre d'agriculture Ariège / productions & techniques / L'irrigation en Ariège

5 : Sud-Ouest 5/08/2022 : les secteurs qui consomment le plus d'eau en France

6 : ministère de l'agriculture / 18 octobre 2022 / la nouvelle PAC 2023-2027